

Il n'a certainement pas de sympathie à attendre du Gouvernement, puisqu'il est composé de profiteurs. Le roi des profiteurs en fait partie. C'est un Gouvernement sans cœur et sans entrailles, un Gouvernement qui ne connaît pas les misères du peuple. La plupart de ses ministres se pavanent dans des châteaux luxueux, se promènent dans des automobiles payés aux frais de l'Etat. Pendant ce temps-là l'ouvrier, sa femme et ses enfants crèvent de faim.

M. LAPOINTE (Kamouraska): Pas de prohibition pour eux.

M. d'ANJOU: Pas de prohibition pour eux, sûrement.

Eh bien, monsieur, j'espère que, avant longtemps, ce Gouvernement décidera de montrer la face devant le public. J'espère qu'il aura le courage une bonne fois de venir devant les électeurs rendre compte de son mandat et je suis convaincu qu'il va recevoir un accueil chaleureux, que les candidats unionistes, non seulement dans Québec mais dans toutes les provinces du pays, seront certainement bien acclamés par les insoumis qui vont sortir de prison! Je leur promets qu'ils vont recevoir une râclée des mieux conditionnées et ce sera bien mérité; car, je le répète, les coupables, ce ne sont pas ces gens-là: c'est le premier ministre, ce sont tous les ministres, même ceux qui ont signé le traité de paix.

Je n'en dirai pas davantage. Je tenais à me lever en ce moment pour protester, comme je le disais au commencement, contre le Gouvernement parce que, encore à cette session-ci, il a ignoré la langue française, il a ignoré les droits d'une partie très importante du pays; je considérais que c'était mon devoir envers la province de Québec, mon devoir envers le comté que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre. En toute circonstance, je crois qu'un député consciencieux de son mandat, un député qui a à cœur les intérêts de sa race, de sa langue, et qui veut les faire respecter, ne doit pas hésiter à se lever et protester énergiquement contre la violation de ces droits; et je suis convaincu que, en agissant ainsi, j'aurai l'assentiment de mes électeurs et que la province de Québec aussi m'appuiera.

(La séance est levée à six heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. EDGAR N. RHODES.

Vendredi, 5 septembre 1919.

La séance est ouverte à trois heures.

RAPPORT DU COMITE DE SELECTION.

M. MIDDLEBRO présente le rapport ci-après du comité spécial chargé de préparer en toute diligence et d'apporter les listes des députés titulaires des comités permanents de la Chambre durant la présente session:

N° 1.

COMITE DES PRIVILEGES ET ELECTIONS.

MM.	MM.
Armstrong (York),	Jacobs,
Blake,	Keefer,
Boys,	Lapointe
Buchanan,	(Kamouraska),
Bureau,	Lemieux,
Cannon,	McCoig,
Copp,	McIntosh,
Crothers,	McKenzie,
Davidson,	McMaster,
Demers,	Meighen,
Devlin,	Mowat,
Doherty,	Porter,
Douglas (Strathcona),	Sifton,
Fripp,	Tweedie, et
Guthrie,	Vien.—29.

N° 2.

CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES TELEGRAPHIQUES.

MM.	MM.
Allan,	Cruise,
Ames (sir Herbert),	Currie,
Anderson,	d'Anjou,
Andrews,	Davidson,
Archambault,	Davis,
Armstrong (Lambton),	Déchène,
Arthurs,	Delisle,
Ballantyne,	Devlin,
Béland,	Doherty,
Blair,	Douglas (Cap-Breton),
Holton,	Douglas (Strathcona),
Bonnell,	Edwards,
Boyer,	Elkin,
Boys,	Ethier,
Bristol,	Fafard,
Buchanan,	Fielding,
Bureau,	Fontaine,
Cahill,	Fournier,
Calder,	Fraser,
Campbell,	Fripp,
Cannon,	Guthrie,
Casgrain,	Harold,
Chabot,	Harrison,
Charlton,	Hay,
Clark (Red Deer),	Henders,
Clements,	Hepburn,
Cochrane,	Hocken,
Cockshutt,	Hughes (sir Sam),
Cooper,	Kay,
Copp,	Keefer,
Crowe,	Lalor,